

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 13 Présent : 11 Procuration : 2 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois le vingt cinq janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance :</u> <u>Date de convocation :</u> 20 janvier 2023</p>
<p><u>Réf :</u> 2305 <u>Objet :</u> Affouages 2023</p>	<p><u>Présents :</u> M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie - Laure - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha <u>Absents ou excusés :</u> Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard <u>Procuration :</u> Mme QUOEX Valérie à Mme TAVERNIER Marie – Laure M. BRAIZE Richard à M. ROSSET André</p>

Monsieur GAILLARD Guy présente au conseil la proposition de coupes affouagères pour l'année 2023.

Il indique que cette coupe affouagère sera effectuée à la Culatte

Il précise, que la commune se chargera de la coupe des arbres, les lots seront mis à disposition des candidats retenus en bord de route ou chemin.

Il propose que le lot de 3 M3 soit fixé à 130.00 € TTC

Il indique qu'une publicité sera faite, pour recenser les candidatures pour les lots de cet affouage selon le règlement qui sera réalisé

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **ACCEPTÉ** la réalisation de la coupe affouagères 2023, sur la Culatte
- **PRÉCISE** que l'exploitation sera confiée par la commune à un professionnel
- **INDIQUE** que le lot de bois de 3 stères sera fixé à 130.00 € TTC
- **PREND NOTE** qu'un cahier des charges, pour les candidats de cet affouage sera réalisé
- **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le Maire

DENNE Jean – Claude



La Secrétaire de séance

SIBIL Christine

